

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 12 juin 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 juin 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Absentes excusées : Elise REGENT, Karine LORGEUX

Pouvoirs : Karine LORGEUX donne pouvoir à Lionel de BOUVIER

Secrétaire de séance : Gwénolé DANILO – LE FORMAL a été élue secrétaire de séance.

2025-06-12-05 Signature renouvellement convention ADMR

M le Maire rappelle à l'assemblée que l'ADMR est un partenaire compétent dans la prise en charge du maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux familles et aux personnes en situation de handicap et qu'il serait opportun de renforcer le partenariat, de soutenir sa mission d'intérêt général et de l'aider à développer son action quant à l'amélioration du service à la personne. Il propose d'examiner la proposition de convention qui a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les communes de Peillac, Les Fougerêts, Saint Martin-sur-Oust et Saint Vincent-sur-Oust, l'ADMR de PEILLAC et la Fédération ADMR du Morbihan, dans le cadre de l'aide à domicile d'une manière générale. La présente convention prendra effet à compter du 01 avril 2025 et ce, pour une durée de 3 ans. Elle pourra être rompue par l'une des parties moyennant un préavis d'un an. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la convention telle que présentée en annexe ;
- Accepte les conditions financières soit, pour les trois prochaines années, aide à domicile : 0,20 € par heure et portage de repas : 0,20€ par repas ;
- Charge M. le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Gwénolé DANILO – LE FORMAL

